

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NANTON

Compte rendu de la séance du 14 Avril 2022

L'an deux mil vingt deux le quatorze du mois d'avril, le Conseil Municipal s'est réuni au foyer rural de Nanton à 19h 30, sous la présidence de Mme Dauby, Maire.

Secrétaire de séance: ROUSSEAU Elodie

Présents : Tous les membres du conseil sauf Malorie Boyeaud et Fabien Lachaux (donne pouvoir à Didier HAAS)

Le compte rendu du précédent conseil municipal tenu le 10/03/2022 est approuvé à l'unanimité.

I. Vote des taux de taxes locales

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil que la communauté de communes incite les communes membres à ne pas augmenter leurs taxes locales pour ne pas qu'elles perdent de dotations. Cette année, la communauté de communes laisse la possibilité aux communes de pouvoir modifier ses taux d'impositions locales. Après discussion, le conseil décide de ne pas modifier les taux de taxes locales à la majorité (1 contre, 7 pour et 6 abstentions)

II. Vote des budgets primitifs 2022

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'ensemble des budgets prévisionnels 2022 de la commune, des panneaux photovoltaïques et du multi-commerces.

- Budget Principal de la commune 2022 : le budget s'équilibre en recettes et en dépenses pour la section investissement et la section fonctionnement.

Section investissement : 655 989,74 euros
Section fonctionnement : 709 662,89 euros

- Budget des panneaux photovoltaïques 2022 : le budget s'équilibre en recettes et en dépenses pour la section investissement et la section fonctionnement.

Section investissement : 19 829,00 euros
Section fonctionnement : 46 192,57 euros

- Budget multi-commerces 2022 : le budget s'équilibre en recettes et en dépenses pour la section investissement et la section fonctionnement.

Section investissement : 94 000,00 euros
Section fonctionnement : 78 962,94 euros

Les membres du Conseil acceptent à l'unanimité les budgets prévisionnels 2022, et décident de la répartition des subventions aux associations de la façon suivante :

ASSOCIATIONS	SUBVENTION FIXE	SUBVENTION sur justificatif
Amicale des Vinchollais	0	200 €

Amicale des Nantonnais	400 €	250 €
Le Chemin des Ecoliers	100 €	
Epicerie Sociale	100 €	
ANACR	60 €	
Allant Vers	100 €	200 €

III. Loyer du café

Madame le Maire rappelle que la commune a fait l'acquisition du fonds de commerce du café le 4 mars dernier. La facture due par Mr Cabas pour le mois de mars, soit seulement 4 jours, s'élève à 39,62 € HT. Elle propose l'annulation de cette facture.

Le conseil décide d'annuler le solde du loyer de Mars pour un montant de 39,62 euros HT à 13 Pour 1 Abstention et 1 contre.

IV. Désignation des membres de l'AFR

Le conseil doit désigner 5 membres pour le renouvellement des membres du bureau de l'AFR. Le conseil propose à l'unanimité Etienne Raillard, Christophe Flamand, François David, Baptiste Guittat, Guy Dumonet.

V. Convention SIVOS du Val de Grosne pour Estelle Grandjean

Le SIVOS propose de rembourser une partie des frais d'adhésion au CNAS pour Estelle Grandjean employée par la mairie et le SIVOS, au prorata du temps de travail. Une convention sera signée entre les 2 employeurs.

Les membres du conseil municipal décident à 15 votes POUR la signature d'une convention de remboursement des frais CNAS par le SIVOS.

VI. Questions diverses

- Madame le Maire informe les membres de l'avancée des travaux de l'école avec la modification d'une des portes de secours
- Jardin forêt : des plantations ont été réalisées sur le terrain en partenariat avec les enfants des écoles de Nanton. La saison des plantations arrivant à terme, les prochains arbres seront plantés à l'automne.
- Un point est fait sur les projets du CCAS avec notamment le versement d'une aide pour l'achat d'un vélo électrique pour un habitant de la commune, l'organisation d'une soirée soupe à l'automne et d'une vente de produits type saucisson brioché.
- La date du 6 mai est retenue pour l'organisation du repas de la municipalité.

Fin de séance à 22H 35

